



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2025-2026

Fiche 1.

Une consultation exigée par le Code des professions



Le Code des professions exige que tous les ordres consultent leurs membres sur la hausse prévue du montant de la prochaine cotisation annuelle.



Deux étapes sont prévues :

1. Une consultation d'une durée de 30 jours avant l'AGA ;
2. Une 2^e consultation pendant l'AGA.

Pour la consultation tenue à l'automne 2024, l'Ordre doit fournir à ses membres les documents suivants :



Le projet de rapport annuel 2023-2024 ;



Les prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026 ;



La résolution du Conseil d'administration concernant la hausse prévue de la cotisation pour l'année 2025-2026.

L'Ordre a préparé un formulaire pour transmettre vos commentaires : [Formulaire de consultation pour l'AGA 2024.](#)

LA DATE LIMITE POUR PARTICIPER À LA CONSULTATION EST LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024, À 9 H.